

I - PARTICIPATION FINANCIÈRE

1 - Le montant de la cotisation annuelle ainsi que les conditions de paiement sont définis chaque année. Chaque année entamée est considérée comme complète et ne peut faire l'objet d'un remboursement, une fois que les cours ont débuté. Il est possible de régler la cotisation en plusieurs versements échelonnés. Le défaut de paiement de la cotisation entraînera l'exclusion de l'apprenant et la récupération des sommes dues.

2 - Les absences ne sont ni déductibles ni remboursables. Seules les interruptions définitives en raison de motifs médicaux, professionnels ou de déménagement donnent lieu à un remboursement proportionnel aux semaines restantes, sur présentation d'une justification et après validation de la présidente.

3 - Le paiement peut s'effectuer mensuellement, ou en totalité. Un plan de paiement sera fourni au moment de l'inscription.

II - DÉROULEMENT DES SESSIONS

1 - ORGANISATION :

Les cours de danse sont classés par niveaux. Aucun programme d'études formel ni d'examens de fin de cycle ne sont prévus. Les séances ont lieu à la casa del tango à Jarry, selon le planning mis à disposition sur le site web.

2 - CONDUITE

Une attitude respectueuse, un langage approprié et un comportement respectueux envers les autres sont attendus de tous pendant les cours. Les élèves doivent se conformer aux règles du studio bleu (accessibles sur leur site web ou par affichage).

4 - PRÉSENCE/ABSENCE

Seuls les apprenants inscrits pour le jour et l'heure du cours sont autorisés dans la salle de danse. Les sessions commencent à l'heure prévue ; les élèves doivent donc prévoir un temps pour se préparer avant le début du cours. L'assiduité est requise pour ne pas perturber la progression du groupe. En cas d'absence, les élèves doivent prévenir à l'avance le professeur et rattraper tout contenu manqué.

III - MESURES DISCIPLINAIRES

Des perturbations répétées du cours par un apprenant ou un accompagnateur peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou permanente de la personne concernée. En cas de défaut de paiement ou de non-respect du règlement, la direction se réserve le droit de mettre fin au contrat.

IV - UTILISATION D'IMAGES

Lessens by Dee se réserve le droit de capturer et d'utiliser des photos et vidéos prises pendant les cours de danse à des fins promotionnelles. L'apprenant ou son représentant légal autorise Lessens by Dee à photographier ou filmer pendant les activités pédagogiques et à les diffuser sur divers supports, sans compensation actuelle ou future.

Aucun apprenant ne peut revendiquer des droits ou des indemnités s'il est identifié sur des images ou des photos, quelle que soit la méthode de diffusion.

V - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Deedee Hierso détient les droits sur toutes les chorégraphies. Toute publication, sur n'importe quel support, doit faire l'objet d'une identification. Aucune reproduction sans autorisation ne sera tolérée.

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES

Nom : Prénom.....

J'accepte l'utilisation de mon image à des fins promotionnelles : OUI NON

Fait à , le

Signature de l'apprenant (ou de son représentant) : Signature du représentant : "J'ai lu et j'aprouve"